



Les vœux du Maire 2024



M le Maire et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter
fêter ensemble le début de l'an 2024

le vendredi 19 janvier à 19h30 à la Salle des Fêtes

Le discours sera suivi par un moment de convivialité avec la galette des rois !



L'édito du Maire

L'année qui s'annonce permet d'entrevoir de nouvelles perspectives au niveau communal.

La livraison du nouveau Centre de Loisirs et l'entrée du service Enfance Jeunesse dans ses nouveaux locaux devraient apporter un vrai confort et des conditions d'accueil des enfants sans commune mesure avec ce que nous connaissons.

d'Aubigné jusqu'au Bas Village. Les marquages au sol vont également être repris dès que la météo sera favorable.

Tout cela a pu être engagé grâce à une amélioration des finances municipales qui se dessine malgré l'importante augmentation de certaines charges de fonctionnement dont les coûts de l'énergie et de l'alimentation.

La chasse aux subventions et aux dispositifs d'accompagnement est ouverte :

À côté de ces investissements lourds n'oublions pas les nécessités de tous les jours pour que nos services puissent travailler et vous accueillir, adultes et enfants, dans les meilleures conditions.

C'est certain, l'année 2024 n'y suffira pas mais nous avancerons sur ces sujets selon les moyens financiers que nous pourrons monopoliser et les différentes subventions que nous pourrons aller chercher. Nous voudrions tous, les élus en premier, que tout puisse aller plus



Les tracasseries du début de chantier ont certes occasionné du retard mais au rythme actuel, nous envisageons une livraison fin février et un emménagement aux vacances de Pâques. Ce sera aussi pour les associations la promesse de réintégrer leurs locaux habituels.

L'achat du désherbeur à air pulsé va faciliter l'entretien beaucoup plus régulier de notre cimetière sans accaparer pour autant nos deux agents des services techniques. Il en sera de même du terrain d'honneur grâce au robot de tonte dont l'achat va très prochainement être concrétisé puisque la Région vient de nous confirmer l'attribution d'une subvention de 40% qui sera complétée à 50% par un fonds de concours de la Communauté de Communes.

Ces acquisitions libéreront du temps au bénéfice d'autres travaux sur la Commune, en particulier dans les bâtiments.

Les accotements et les fossés de la route du Plessix vont être prochainement remis en état de la route de Saint Aubin

Plan Egalim, Plan France Agrimer, Compensation pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, bonification plan mercredi, reprise de tous les calculs de nos déclarations CAF sont à l'origine de 70 000 euros de recettes supplémentaires. Ce sont des efforts importants, administrativement très chronophages, invisibles mais qui participent au maintien du niveau de service en particulier sur le secteur de l'enfance jeunesse.

Malgré tout, nous avons pleinement conscience de tout ce qui reste à faire : remise en état de nos voiries et aménagements de sécurité, isolation de la cantine scolaire, rénovation énergétique de nos écoles, rénovation de la cuisine de la salle des fêtes, remise en état des ponts de Burette (une demande de subvention est en cours) et de la rivière Bodin, réparation du Clocher de l'Eglise, aménagement du parking de la salle des sports, conversion des éclairages de nos bâtiments publics, végétalisation des cours d'école...

vite mais tous nos efforts sont encore confrontés à la réalité des moyens financiers mobilisables. L'amélioration se dessine mais elle reste fragile.

L'équipe municipale continue d'être investie pour mener au mieux tous ces projets et faire d'Ercé une commune où il fait bon vivre.

Nous tenons à remercier chaleureusement celles et ceux qui oeuvrent pour le dynamisme de la vie locale : élus, personnel communal, bénévoles dans les associations, acteurs de la vie économique, membres du CCAS. Grâce à vous tous, Ercé est reconnue pour être une commune à taille humaine, dynamique et conviviale.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal et des agents municipaux, je tiens à vous souhaiter une belle et heureuse année 2024. Puisse chacun avoir sa part de bonheur dans ce monde où la fraternité et la tolérance devraient guider nos choix et nos actions, dans notre quotidien et dans nos projets.



Dans le cadre de la mise en place de la loi Egalim, une aide financière de 19 000€ a été attribuée à la commune en 2021. Cette mesure de relance a permis l'accompagnement pour l'achat de matériel de service, de stockage et de matériel destiné aux préparations culinaires sur site à partir de produits frais. Un accompagnement dit « de prestations intellectuelles » était également subventionné.



Entre 2021 et 2023, sur Ercé-près-Liffré, nous sommes passés d'une situation très irrégulière d'achats labellisés à des achats réguliers et stabilisés avec une part de 30 à 48 % de produits dit «Egalim» selon les périodes de l'année.

En 2023, en moyenne sur l'année, nous avons proposé 35,5% de produits durables et de qualité dont

Cette loi oblige toutes les municipalités :

- à proposer des menus avec 50% de produits bio et durables dont 20% en bio (% du coût et non pas de la quantité)
- à remonter leurs données tous les 4 mois au niveau national
- à communiquer sur la part de produits de qualité et durables
- à une diversification des protéines avec un plat végétarien au moins 1 fois par semaine
- à supprimer tout plastique à l'horizon 2025
- à réduire le gaspillage alimentaire

Nous avons bénéficié d'un accompagnement par Agrobio 35 avec les « prestations intellectuelles »

- Formation en cuisine alternative
- Plan alimentaire incluant des protéines végétales
- Orientation vers des producteurs locaux.

22% de produits biologiques avec ¼ de produits « bio ultra local »

Ainsi, nous nous approvisionnons maintenant en partie avec 2 producteurs de légumes bio et locaux à Chasné et Ercé. Une fois par mois, le fromage servi provient de la ferme « réveille tes sens » à Sens de Bretagne : fromage de vache de type tomme et régulièrement des produits laitiers sont fournis par « Le Petit Gallo » de Montreuil le Gast

La plus grande partie des achats labellisés sont regroupés sous les labels : Bio, label rouge et AOP

D'autres évolutions sont prévues en 2024 avec l'accompagnement de Liffré Cormier Communauté dans le cadre du PAT (plan alimentaire territorial) : formation des agents et aide financière en contrepartie d'engagements de la Commune.

Toutes ces démarches sont aussi contraintes par un budget avec une augmentation significative du coût des matières premières et de l'énergie.

Vous pouvez trouver plus de détail sur le site de la commune : www.ercespresliffré.fr



À partir de janvier 2024, les menus des goûters seront affichés à l'entrée de l'ALSH et sur le site de la commune

3 fois par semaine, des fruits frais sont proposés aux enfants lors du goûter.

Nous envisageons de solliciter une aide des fonds européens dans le cadre d'un

Goûters temps périscolaire



programme fruits et lait à l'école, dispositif « France AgriMer »

Ce dispositif permet de soutenir financièrement la distribution de fruits crus, crudités non assaisonnées, laitages non sucrés et fromage mais nécessite un travail administratif et de suivi conséquent.

Demande de logement social sur Ercé : transmettez un récépissé en mairie !



Lorsque vous faites une demande de logement social sur Ercé par voie numérique ou près d'un autre CCAS, il n'y a pas de transmission à la mairie d'Ercé. Bien qu'il y ait des liens entre la mairie et Néotoa, nous constatons que des candidatures d'habitants sur Ercé arrivent très tardivement et pénalisent les demandeurs. Afin d'y remédier, nous vous conseillons de faire parvenir en mairie votre récépissé de demande.



Avec Marie Chiff'mine et Matao Rollo
Mise en scène par Vincent Burlot

LA HOULE ÈS AVETTES

La Grotte des Abeilles

Théâtre Chant Conte Musique

**Ercé près Liffré
Relais des Cultures**
Vendredi 12 janvier 2024 à 20h30

Tarif : 8€
Gratuit moins de 18ans

Organisation et réservation :
Association Gallo Tonic
Téléphone : 02 99 23 54 57
Email : gallo tonic@orange.fr
Web : <http://gallo tonic.org/>

Spectacle en Gallo
Contact-scène : 06 72 37 14 07

La Compagnie du Grenier Vert
Ercé près Liffré
Mairie de Liffré
Mairie de Vitré
Mairie de Montreuil-Bellay

Vendredi 12 janvier 2024 - « La grotte des abeilles »

Venerdì 12 jenviè 2024 - « La houles ès avettes »

Horaires : 20h30 - Oure : la ½ d'uit oures ao sair

Lieu : Relais des Cultures, Ercé près Liffré - Oyou : Relais des Cultures - Ercë

Tarif : 8€ gratuit pour les moins de 18ans, Coutaije : 8€ - Pour de ren pour les siens q'ont mouins de 18ans d'âge

Les abeilles bourdonnent dans toutes les langues selon leurs territoires. Les gens chantent à l'unisson leurs milliers de langues sous le regard bienveillant de Meman Grande... Les blés et les coquelicots se lèvent mais les orages, les guerres et les lois dérangent les moissons. La honte munie de ses couteaux fait des ravages. Un vent d'oubli de lève et colporte la nouvelle : le gallo serait-il mort ?

Mais c'est ti que ça vezonne core den la Houles ès avettes ?

La diversité de la langue et son histoire seront à l'honneur avec humour, théâtre, conte, chants et musique.

Comme les avettes butinent des plantes à la floraison menacée, tout

comme les langues minoritaires, ils ont collecté des témoignages en gallo pour créer ce spectacle.

Sous leurs casquettes d'herboristes-conteurs, Marie Chiff'mine et Matao Rollo remontent le fil des mots. Présentée sur un plat d'oralités épicées, la Compagnie du Grenier Vert vous convie à la dégustation de cette cueillette.

Mise en scène de Vincent Burlot. Tout public dès 10 ans.

Prix régional de la création en gallo 2011

Réservation conseillée : de préférence, inscription en ligne avec paiement par carte avant le 10 janvier 2024 ou, à défaut, inscription par courrier avec paiement en chèque avant le 7 janvier 2024.

Renseignements : Association Gallo Tonic
téléphone : 02 99 23 54 57 email : gallo tonic@orange.fr
site : <https://gallo tonic.org/>



Club du Temps Libre Ercé-près- Liffré

Notre club fonctionne par année civile. Il faut donc penser à renouveler ou créer votre carte d'adhésion pour 2024.

La cotisation annuelle est de 17,00€.

Merci de vous inscrire de préférence à partir du jeudi 11 Janvier ou les jeudis des semaines paires suivantes à partir de 14h à la Salle des Fêtes.

Pour tout renseignement, contactez Marcel Hervé :

07 83 05 57 05 ou 09 51 50 28 71

Les musiciens historiens de l'Agora vont vous raconter une histoire : celle du

Rock N' Roll.

Celle de ses sons, du Slapback de Scotty Moore, du Vibrato de Lavern Baker, de la Distortion de Paul Burlison.

Et celle d'un gars, né à Tupelo dans le Mississippi, qui a commencé sa carrière musicale en 1954 chez Sun Records, la maison de disques du producteur Sam Phillips.

Un gars qui contribua à populariser le genre naissant du Rockabilly, un mélange énergique de musique Country et de Rhythm and Blues.

Son talent de chanteur et sa gestuelle provocante ont fait de lui le fer de lance du Rock N' Roll.

Toute envie de danser ne sera pas refrénée !

Bien sûr, pendant toute la durée de l'histoire, des rafraichissements vous seront proposés pour vous mettre dans l'ambiance.

Rendez-vous le vendredi 26 janvier à 21h au Relais des Cultures

Soirée roller

samedi 13 janvier
18h30 à MINUIT

Entrée GRATUITE!

Ouvert à tous!

Restauration chaude et
Boissons!

TomboLa!

Salle SPORTS Nelson Mandela
ERCE-PRES-LIFFRE



L'association des parents d'élèves de
l'école Sacré Cœur et la paroisse
vous invitent
à la traditionnelle choucroute :

**le dimanche 4 février 2024 à 12h00
à la Salle des Fêtes d'Ercé-près-Liffré.**

C'est l'occasion de se retrouver en famille, entre amis et de partager ensemble un moment convivial autour bon repas :

choucroute ou rôti, accompagné de pommes de terre et haricots verts, tartelette, fromage et boissons comprises.

Vous avez également la possibilité de commander votre menu complet ou une choucroute seule, à emporter.

(Retrait des commandes à la salle des fêtes d'Ercé-près-Liffré le dimanche 4 février à partir de 11H30).

Vous trouverez chez vos commerçants le bon d'inscription à compléter et à remettre accompagné du règlement à l'école au plus tard pour le Lundi 22 janvier 2024.

Commande possible sur notre site *HelloAsso* via le lien ou QRCode à droite :

www.helloasso.com/associations/apel-sacre-coeur-erce-pres-liffré/



Choucroute

ERCE-PRES-LIFFRE

La paroisse et l'APEL de l'école Sacré Cœur organisent ce moment convivial à la Salle des Fêtes

Menu sur place :

20,50 € adultes

9,50 € enfants (6 - 12 ans)

Gratuit pour
les maternelles

A emporter :

Menu adultes / enfants

20,50€ / 9,50€

Choucroute seule

15,50 €



Dimanche 4 février 2024 12h

Sur réservation uniquement : Mme Georges au 02.99.68.61.92
ou Mme Répessé au 06.77.19.20.36

Salle
des
fêtes
18h30

LA
PETITE
LUNE

Tarifs
3€
- 10 ans
gratuit

CONCERT
d'Hiver et Varié

SAMEDI 17 FÉVRIER

ERCÉ - PRÈS - LIFFRÉ

TOM MOUNTAIN MURPHY LES POK'S
LES GUITARES DE L'ORPHELIN SOUL ELLEN AND THE CLIFF BARNES FOUNDATION

Buvette et restauration sur place

Erc'éclate toujours en 2024 !

Le Samedi 20 janvier prochain, Erc'éclate - le comité des fêtes d'Ercé - convie tous ses membres ainsi que les joyeux ercéens motivés par la création d'animations, à participer à son assemblée générale annuelle.

Au programme : retour sur les animations 2023, sur les projets 2024 qui ont déjà germé dans nos caboches farfelues, et sur ceux qui sont déjà lancés. Si vous avez l'âme d'un amuseur qui sait sérieusement s'amuser, si vous avez envie d'avoir de nouveau 15 ans et demi ou du temps (ou des compétences) à nous consacrer, venez donc passer une tête et vous asseoir avec nous ! Plus on est nombreux, plus on s'amuse, et plus on a d'idées !

**Rendez-vous à la Salle Interco
(près de la Salle des Sports) à
10h, samedi 20 janvier.**



La petite lune est de retour
le 17 février 2024 à
Ercé-près-Liffré, avec la
4^{ème} édition de son
concert d'hiver et varié

Printemps 2024: A Liffré Cormier Communauté, la botanique à portée de tous !

L'Herbe Vagabonde (professionnelle de l'animation nature, de la botanique et de l'herboristerie) et 'Les Curieux de Nature à Liffré (association d'amoureux de la nature sur Liffré-Cormier) vous proposent un cycle de 5 balades botaniques dans différents milieux naturels du territoire de Liffré Cormier : forêt, prairie, tourbière, lande. Vous apprendrez à reconnaître les plantes sauvages locales à l'aide de flores et à travers les 5 sens. Vous comprendrez le lien entre les types d'habitats et les espèces végétales. Vous découvrirez les propriétés des plantes et leurs usages.

Les sorties se dérouleront les matinées du **Samedi 30 Mars, Dimanche 21 Avril, Dimanche 5 Mai, Samedi 1er Juin et Dimanche 30 Juin.**

Le prix par personne est fixé à 60 euros pour le cycle entier grâce à la participation financière de l'association 'Les Curieux de Nature à Liffré'. L'adhésion à l'association, d'un coût de 10 euros, est donc nécessaire pour bénéficier de ce tarif.

Le nombre de places étant limité à 12, ne tardez pas à vous inscrire - email : cnliffre@gmail.com ou téléphone 07 88 78 63 50

Fin du ticket de caisse et garantie légale

Depuis le 1er août 2023, les tickets de caisse ne sont plus imprimés de façon automatique par les commerçants. Sont concernés :

- les tickets de caisse produits dans les surfaces de vente et dans les établissements recevant du public ;
- les tickets émis par des automates ;
- les tickets de carte bancaire ;
- les bons d'achat et tickets promotionnels ou de réduction.

Pour obtenir un ticket de caisse imprimé, le consommateur doit désormais le demander expressément au commerçant. Ce dernier est d'ailleurs tenu d'en informer le consommateur de

manière lisible et compréhensible par voie d'affichage à l'endroit où s'effectue le paiement.

Des exceptions pour lesquelles la remise des tickets se fait automatiquement.



Dans certains cas, le ticket est imprimé et remis au consommateur sans que ce dernier ait à en faire la demande, sauf si le consommateur souhaite obtenir un ticket dématérialisé. Il s'agit de biens couverts par la garantie légale de conformité (GLC) : électroménager, informatiques, appareils de téléphonie, appareils photo, appareils de bricolage et jardinage, jeux et jouets, articles de sport, montres et produits d'horlogerie, articles d'éclairage et luminaires, lunettes de soleil, meubles. La mention de la garantie légale doit ainsi figurer sur le ticket de caisse ou la facture.

Brûler ses déchets verts, c'est interdit !

L'entretien du jardin génère, en moyenne, 160 kg de déchets verts par personne et par an. En 2022, environ 15% des personnes ayant accès à un jardin ou un espace vert privatif déclaraient avoir encore recours au brûlage de déchets verts. Cette pratique génère des émissions de polluants atmosphériques et peut également favoriser le risque d'incendie et limiter le retour au sol de la matière organique.

Rappel de la réglementation

Il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Le brûlage des déchets verts est passible de 750€ d'amende.

Brûler ses déchets verts est néfaste à l'environnement et à la santé surtout s'ils sont humides. Les déchets verts brûlés dégagent des substances toxiques pour les personnes et l'environnement (des particules fines notamment). Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Des solutions pour valoriser les tontes de pelouse et les tailles de végétaux

- **Produire moins de déchets verts** pour réduire le volume de végétaux produits, il est recommandé de choisir des essences à croissance lente, des plantes et des arbres mieux adaptés à votre environnement (sol, exposition, climat...).
- **Broyer ses végétaux** Il est possible de broyer les petits



branchages avec une simple tondeuse. Pour les branches de diamètre important, l'utilisation d'un broyeur est recommandée. Certaines collectivités proposent le prêt ou la location de broyeurs, renseignez-vous auprès de votre commune.

En l'absence de broyeur, stockez les branchages dans un coin du jardin et faites des fagots qui serviront d'abri aux insectes et petits auxiliaires. A noter que les branches et branchages peuvent également être utilisés comme matériaux de petite construction : petites barrières, piquets, hôtels à insectes, haies sèches...

- **Pailler ses déchets verts** Les feuilles mortes et les débris végétaux constituent une litière naturelle de protection qui joue un rôle crucial dans la santé des sols et qui permet aussi de conserver l'humidité, limitant ainsi le besoin d'arrosage et protégeant les végétaux de la sécheresse.
- **Composter** le compostage permet alors la valorisation organique de l'ensemble des biodéchets.

LES COQUILLES PRENNENT LE LARGE DIRECTION LE RECYCLAGE !

Le SMICTOM Valcobreizh ne vous mène pas en bateau !

Après le succès rencontré lors de l'édition 2022, la collecte des coquilles en déchèterie revient en 2023 avec quelques nouveautés.

Expérimentée pour la 1^{ère} fois en 2022, la collecte des coquilles vides reprend !

Cette année, la collecte aura lieu sur les 7 déchèteries du territoire, du 2 novembre au 30 mars !

Pourquoi collecter séparément les coquilles ?

Tout simplement parce qu'une fois collectées, elles seront valorisées ! Très riches en calcaire, les coquilles sont excellentes comme amendement pour la terre. Pour des questions d'hygiénisation, les coquilles seront broyées avec les déchets verts puis transformées en compost.

Les collecter à part, c'est aussi permettre aux usagers de réduire le poids de leur poubelle et de s'épargner les odeurs dans l'attente de la prochaine collecte des ordures ménagères.

Comment ça marche ?

Les usagers doivent simplement se diriger dans une des déchèteries du territoire (Combours, Melesse, Montreuil-sur-Ille, La Bouëxière, Liffre, St-Aubin d'Aubigné et Tinténiac). Dans la majorité des déchèteries, des

Collecte des coquilles

en déchèterie *Cap sur le tri!*

du 2 nov. au 30 mars 2024



COQUILLES ACCEPTÉES (vidées)

Bigorneaux, bulots, huîtres, moules, palourdes, Saint-Jacques...

DÉCHETS REFUSÉS ⚠

Pas de crevettes et autres crustacés, carapaces de crabes, restes de mollusques, rince-doigts, citrons, serviettes en papiers & autres emballages et déchets.

Site internet : www.valcobreizh.fr
 Application mobile : «Valcobreizh et moi»
 Suivez-nous aussi sur : 



bacs spécifiques seront mis à disposition pour y jeter les coquilles. Sur la déchèterie de Combours, les coquilles

seront à jeter sur la plateforme déchets verts dans une zone identifiée.

Consignes de tri

Seules les coquilles vides sont acceptées : Saint-Jacques, huîtres, moules, bigorneaux, bulots...

Elles doivent être vides : si vous ne consommez pas le mollusque, celui-ci doit être jeté aux ordures ménagères.

DÉCHETS INTERDITS :



Crevettes, crustacés, mollusques



Serviettes en papier, rince-doigts



Sac plastique, emballages



Citrons

Les crustacés ne sont pas des coquillages. Crevettes, pinces et carapaces, restes de mollusques, rince-doigts, citrons, serviettes en papiers et autres déchets n'ont pas leur place dans les bacs dédiés aux coquilles. Les usagers doivent donc être vigilants au moment de jeter leurs coquilles.

La Mairie

14h00-17h30 lundi mardi jeudi et vendredi

09h00-12h00 mercredi et samedi

tél - 02 30 96 23 90

N° d'urgence • 06 08 34 80 00

mairie@ercepresliffre.fr

www.ercepresliffre.fr

facebook @MairieErcePresLiffre

appli - PanneauPocket

Place de la Mairie, 35340 Ercé-près-Liffre

Bureau de Poste

14h30-17h lundi mardi jeudi et vendredi

09h00-11h30 mercredi et samedi

Permanences du Maire et des Adjointes

Bertrand Chevestrier, Maire - vendredi après-midi/samedi matin sur RDV

Nathalie Beaudoin, 1^{ère} Adjointe - Urbanisme, Vie économique et Agriculture : samedi matin sur RDV

Monique Guilard, 3^{ème} Adjointe - Affaires Sociales, Vie Associative, Culture : mercredi après-midi/vendredi fin de journée sur RDV

Marie Di Mambro, 5^{ème} Adjointe - Enfance-Jeunesse : mercredi matin et mercredi après midi sur RDV

accéder au site municipal via QR scan



Veuillez nous envoyer vos articles pour publication dans le prochain Ercé-Infos avant le 20 du mois en cours formats souhaités : pdf rtf docx doc jpg tif • via email - erce-infos@ercepresliffre.fr - ou sur papier directement à la mairie